

28.07.19

GENDARMERIE NATIONALE

[redacted], le 29 Octobre 1954.

Commandement Régional
de la Gendarmerie de
la 2ème Région Militaire

AMH

2ème Légion

R A P P O R T

Compagnie des Ardennes

du Capitaine [redacted], Commandant la Section,

SECTION [redacted]

sur l'attérrissage d'un engin non identifié sur le territoire de la commune de Saint-Marcel.

N° 663/2

REFERENCE: Note Légion N°2998/2 du 12.10.1954.

S.A. CAMBRAI

ARRIVÉE

DATE 2 NOV 1954

N° 4455

CLT

E. M. F
BUREAU SC
COURRIER

5 NOV. 1954

*altérations
ne devant pas être
vus ; démontage
de la voiture avec
explosion dans le pot
de l'échappement -
grosse échelle - ed.*

Le 27 Octobre 1954, au retour d'un service de nuit les gendarmes [redacted], de la brigade [redacted], ont rendu compte à leur Commandant de Brigade, de ce que, se trouvant sur le chemin départemental N°40, entre Saint-Marcel et Haudrecy, ils avaient aperçu, alors qu'ils arrivaient au carrefour formé par le C.D.9 et le C.D.40, le décollage d'un engin non identifié. Ce "phénomène" se serait produit à 5 H 15 dans un pré, à environ 150 mètres du dit carrefour.

A 7 H 45, le Commandant de brigade s'est rendu sur les lieux accompagné du gendarme [redacted]. Prévenu à son tour, le Commandant de Section, s'est rendu sur les lieux à 13 H 30 accompagné du gendarme [redacted].

Les constatations suivantes ont été faites:

A l'endroit supposé de l'attérrissage de l'engin, (Carte au 50.000 - Type 1922 - Renwez - coordonnées hectométriques 27.34 - 33.62) nous avons remarqué au sol, un emplacement sensiblement rectangulaire de 1 M 60 sur 1 M 30, dont l'herbe est aplatie. De plus à 3 m;50 de cet emplacement, une clôture de pâture a été arrachée sur une longueur de 25 mètres. Quatre piquets de la pâture sont détériorés; dont deux cassés au niveau du sol. Les fils et les piquets en cause semblent avoir été brisés et arrachés comme s'ils avaient été entraînés par une force irrésistible. Un des fils est allongé perpendiculairement à la clôture sur une longueur de six mètres et contre l'emplacement présumé de l'engin.

Les bestiaux parqués dans ce pré ayant divagué sur cet emplacement après la détérioration de la clôture; aucune trace n'a pu être décelée comme pouvant provenir de l'engin.

Le Gendarme [redacted] a fait la déclaration suivante:

Le 27 Octobre 1954, vers 5 heures 15, alors que la nuit était obscure, au cours d'un service de nuit avec le Gendarme [redacted], de retour de la commune de Saint-Marcel, circulant sur le C.D.40, tous feux éteints et nous trouvant à environ 30 mètres du carrefour des C.D.40 et C.D.9, dit de "la Grève", j'ai aperçu une tâche blanche sur le côté de la route. Roulant à 10 mètres en avant du Gendarme [redacted] et n'ayant pas décelé la nature de cette tâche, j'ai demandé à mon camarade ce que c'était. Il m'a alors répondu: "c'est un chat". Je lui ai fait répéter et au moment précis où il me redisait: "c'est un chat", j'ai vu vers ma gauche et à une distance de

150 mètres environ, une gerbe d'étincelles, accompagnée d'un sifflement et suivie d'un léger ronronnement. Cette gerbe d'étincelles était longue d'environ 1 mètre et se trouvait à 1m50 du sol. Le bruit s'est éloigné dans la direction de Ham-les-Moines, c'est à dire vers le Nord-Est. Je n'ai aperçu aucune forme ni aucune lueur autre que celle des étincelles qui a duré une fraction de seconde. Avec mon camarade, je me suis approché du lieu présumé, j'ai vu près de cet endroit, dans une pâture, des vaches apeurées et qui beuglaient. Celles-ci étaient toutes rassemblées sur la bordure de l'herbage près du C.D.9. Je n'ai rien remarqué d'autre et n'ai pas pénétré à l'intérieur des prés.

Aussitôt le départ de cet engin, j'ai eu un moment de stupéfaction, je suis descendu de bicyclette et avec mon camarade, nous avons observé une dizaine de minutes afin de voir si une lueur n'apparaîtrait pas. Je ne croyais pas aux soucoupes volantes, mais quoique n'ayant vu aucun engin, je suis maintenant certain que quelque chose a démarré de cet endroit avec une vitesse formidable.

Le Gendarme [] a fait la déclaration suivante:

"Le 27 Octobre 1954, vers 5 heures 15, alors que j'effectuais un service de nuit sous les ordres du Gendarme [] et que j'empruntais le C.D.40, de retour de Saint-Marcel, et me trouvant une dizaine de mètres derrière mon camarade, je rouais à bicyclette, le phare de ma machine éteint. La nuit était obscure et le Gendarme [] m'a demandé, étant à 30 mètres avant d'arriver au carrefour que forme le C.D.40 avec le C.D.9, quelle était la nature d'une tache blanche blottie dans l'herbe. Comme à mon tour, je venais de reconnaître un chat, je lui ai répondu. Mon camarade n'ayant pas compris, m'a reposé la question et je lui ai précisé d'une voix plus forte: "C'est un chat". A ce moment précis, une gerbe d'étincelles, épaisse, accompagnée d'un sifflement se produisit. La gerbe d'étincelles avait été précédée d'une détonation semblable à celle d'un pétard qui éclate. Le sifflement fut suivi d'un ronronnement assez doux qui allait en s'éloignant dans la direction Nord-Est.

Les étincelles s'étaient produites vers notre avant gauche à environ 150 mètres et à un mètres environ du sol. Cette traînée de feu avait environ 5 mètres de long.

Nous nous sommes approchés du lieu présumé de ces faits et nous n'avons plus rien vu. Les vaches se trouvant dans le pré voisin s'étaient mises à beugler et s'étaient rassemblées près de la barrière. Il apparaissait nettement que ces animaux avaient peur.

Cet endroit étant très connu et ordinairement désert, mon premier mouvement fut celui de la surprise et de stopper ma bicyclette, puis d'observer afin d'avoir des éclaircissements sur la cause des faits relatés plus haut. Incontestablement, j'étais oppressé car l'idée qui s'imposa immédiatement à mon esprit fut celle de me trouver en présence d'une "soucoupe volante". Cependant à part, le démarrage foudroyant dont j'ai été témoin je n'ai vu aucune forme quelle qu'elle soit."

Les deux gendarmes "visionnaires" sont sérieux et bien équilibrés et l'on peut leur faire confiance. C'est à dessein que le Commandant de brigade s'est rendu sur les lieux avec un des deux gendarmes en cause, et que le Commandant de Section y a emmené l'autre gendarme, quelques heures plus tard. Mais les déclarations ne sont nullement en contradiction.

L'histoire du chat blanc peut paraître sans importance au lecteur, cependant les gendarmes [] et [] ont tenu

à la mentionner, car ils ont eu l'impression que c'est parce-
qu'ils ont fait du bruit que l'engin mystérieux a démarré. Peut-
être s'agit-il d'une simple coïncidence, mais peut-être aussi
l'engin était-il habité.

L'événement n'ayant eu comme témoins que les deux gendar-
mes, n'a pas suscité d'émotion parmi la population locale, seul
le propriétaire de la pâture, Monsieur [redacted], de Saint-Marcel
semble avoir pris la chose sérieusement. Il estime impossible
que les détériorations constatées à sa clôture, aient été faites
par son bétail. C'est aussi l'avis du rédacteur de ce rapport.

DESTINATAIRES:

Commandement Régional...4 ex
Commandant de Légion ...1 ex
Commandant de Compagnie 2 ex
Sécurité Mil. 2° Région..1 ex
Sécurité Air 2° R.A.....1 ex
Renseignements Généraux.1 ex.

Pour le Capitaine [redacted] en service
L'Adjudant-Chef [redacted], Adjoint

